



ACCUEIL PERISCOLAIRE

PÉRIODES DE RÉSERVATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Pôle Education Jeunesse et Sports (03 84 41 42 54)

Adresse mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr

PORTAIL FAMILLE : <https://saint-claude.kiosquefamille.fr/kiosque/>

	Dates d'inscriptions pour la période du 04 septembre au 22 décembre 2023	Dates d'inscriptions pour la période du 08 janvier au 05 Juillet 2024	Dates d'inscriptions ateliers du soir (élémentaire uniquement)
--	--	---	--

INSCRIPTIONS de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sur RDV

RESTAURATION + ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR	21-22-23 et 25 Août 2023 ou tous les mercredis à partir du 30 Août 2023	Les 18-19-20 et 22 Décembre 2023 ou tous les mercredis à partir du 03 Janvier 2024	1^{er} TRIMESTRE Pour la période du 02 Octobre au 22 Décembre 2023 Les 20 et 27 Septembre 2023
			2^{ème} TRIMESTRE Pour la période du 08 Janvier au 12 Avril 2024 Les 18-19-20 et 22 Décembre 2023 ou 03 Janvier 2024
			3^{ème} TRIMESTRE Pour la période du 29 Avril au 05 juillet 2024 Les mercredis 17 et 24 Avril 2024

Le calcul de vos tarifs, se fera les 18-19-20 et 22 décembre 2023 sur rendez-vous merci d'apporter les pièces suivantes :

- avis d'imposition 2023 (impôts sur les revenus de l'année 2022)
- attestation de paiement des allocations familiales (pas le quotient) pour le calcul de vos tarifs

Pour la période du 04 Septembre au 22 Décembre 2023

Les repas ou temps d'accueils périscolaires réservés et payés, pour la période du 04 Septembre au 22 Décembre 2023, seront facturés selon la grille tarifaire actuelle

Infos importantes :

- les mercredis 1^{er} novembre 2023, 1^{er} et 8 mai étant fériés, les réservations au guichet se feront les lundis 30 novembre 2023, 29 Avril et 6 mai 2024
- Pour d'éventuelles modifications (inscriptions en cas d'oubli ou rajouts de présence) Ces demandes ne seront prises en compte qu'à partir du lundi de la semaine suivante.
- Les annulations de repas pourront être effectuées tous les matins **avant 10h30**,
- Les annulations pour les accueils périscolaires élémentaires et maternels pourront être effectuées tous les jours **avant 17h00**,

en téléphonant au 03 84 41 42 54 ou par mail. Ces demandes ne seront prises en compte **que le lendemain et les jours suivants**. Pour les ateliers périscolaires, les annulations ne seront pas prises en compte, votre enfant étant inscrit en fonction du nombre d'ateliers choisis (tarif forfaitaire).

Pénalités facturées en cas d'inscriptions imprévus :

- Pour les accueils ponctuels matin et soir un tarifs de pénalité de 4 euros.
- Pour la restauration le tarif de pénalité sera de 9.85 euros

Tarifs révisés chaque année en janvier